

Le mardi 24 octobre 2023

Monsieur Jean-Paul VERMOT  
Président de Morlaix  
Communauté

à

Monsieur Mickaël JOINTRÉ  
DDTM  
1 Square Marc Sangnier  
BP 41925

29219 BREST Cedex 2

Réf.: JPV/GL/MB

Objet : Dossiers n° PC 029 163 23 00013 à 00015

Dossier suivi par : Martial BERTRAND, Chef de service Urbanisme

Monsieur,

Par courrier en date du 25 août 2023, vous avez sollicité mon avis sur trois demandes de permis de construire pour la création d'une ferme agrivoltaïque aux lieux-dits Keranguen et Lohennec à Pleyber-Christ, déposés par la SAS CONTIS 24.

En l'absence des décrets d'application de la loi d'accélération des énergies renouvelables concernant l'agrivoltaïsme, je vous informe que Morlaix Communauté ne se prononce pas sur ces demandes de permis de construire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Paul VERMOT



*"Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Président de Morlaix Communauté"*